

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 JUIN 2024

Le mercredi 12 juin 2024 à 20 heures 36 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Daniel Vereecke, Maire.

### **Etaient présents :**

M. Vereecke, Maire, M. Hautot, Mme Marin, M. Krauzé, Mme Barbier, M. Agnès, Mme Ribeiro-Rego, adjoints au Maire, M. Falampin, M. Le Guienne, Mme Le Guienne, M. Potiron, M. Vergalli, Mme Vergalli, Mme Cedolin, M. Doré, Mme Mascomère, Mme Labarre, M. Rémond, conseillers municipaux.

### **Etaient absents et représentés :**

Mme Kapusta (pouvoir à M. Vereecke)  
M. Carraro (pouvoir à M. Krauzé)  
M. Boulin (pouvoir à M. Hautot)  
M. Chatin, (pouvoir à M. Doré)  
Mme Ziegler (pouvoir à M. Rémond)

\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 36 minutes.

**M. Fabrice Doré** est élu secrétaire de séance.

\*\*\*

### **Ordre du jour**

- Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations (Article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales).

### **Enfance et jeunesse**

- 1) Animations pédagogiques - Année scolaire 2023-2024.

### **Affaires générales**

- 2) Approbation du **Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES)** dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle médiathèque.
- 3) Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) et avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre au projet de construction d'une nouvelle médiathèque.
- 4) Demande de subventions - Modalités et Plan de financement dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle médiathèque.

### **Questions des élus**

*La séance sera retransmise en direct sur la page Facebook de la Commune.*

\*\*\*

## **DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

***Monsieur le Maire expose :***

Par délibération du 17 juillet 2020, le Conseil Municipal a autorisé **M. le Maire** ou son suppléant en cas d'empêchement, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures ou de services (y compris la maîtrise d'œuvre) et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à **200 000 €** hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une augmentation de plus de 5 % du montant du marché, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-après :

### **BUDGET GÉNÉRAL**

#### **Bâtiments et voirie :**

- **Réparations sur le tracteur tondeuse : changement de radiateur, par l'entreprise JCD MOTOCULTURE**, sise 140 avenue du Général Leclerc, 95480 PIERRELAYE, pour un montant de 1 003.32 € TTC. Lettre de commande signée le 27 mai 2024.
- **Jointement des briques du mur de façade de l'école Camille Claudel, par l'entreprise TERRASSEMENT ET CONSTRUCTION DU PARTICULIER**, sise 61 rue Maréchal Joffre, 60000 BEAUVAIS, pour un montant de 6 249.80 € TTC. Lettre de commande signée le 27 mai 2024.
- **Acquisition d'un cinémomètre laser pour la police municipale, à l'entreprise STANDBY**, sise 4 rue Louis Pasteur, 41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR, pour un montant de 5 290.80 € TTC. Lettre de commande signée le 27 mai 2024.
- **Mise en place d'une clôture en treillis sur le terrain de foot, par l'entreprise D.A. CLOTURE ET MAÇONNERIE**, sise 403 rue du Coteau, 60390 AUNEUIL, pour un montant de 16 008.00 € TTC. Lettre de commande signée le 27 mai 2024.
- **Plantation de massifs, bacs et jardinières pour le fleurissement communal, par l'entreprise O PAYSAGISTES**, sise 70 rue de la Coquillade, Espace EOLE, Hall A, 13540 AIX-EN-PROVENCE PUYRICARD, pour un montant de 3 000.00 € TTC. Lettre de commande signée le 28 mai 2024.
- **Mise en peinture du couloir droit à l'école Camille Claudel, par l'entreprise CODEZ**, sise 423 avenue des Martyrs, 60230 CHAMBLY, pour un montant de 3 126.24 € TTC. Lettre de commande signée le 10 juin 2024.
- **Mise en peinture du dortoir de l'école maternelle, par l'entreprise CODEZ**, sise 423 avenue des Martyrs, 60230 CHAMBLY, pour un montant de 2 681.86 € TTC. Lettre de commande signée le 10 juin 2024.

***Accusé de réception de la Préfecture de l'Oise, le 13 juin 2024.***

✂

## Délibération n°1

### 1) ENFANCE ET JEUNESSE - ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES - ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024.

Mme Ribeiro-Rego, adjointe au Maire, expose :

La commune participe chaque année aux projets pédagogiques des écoles.

Cette participation vient en complément des dépenses de fonctionnement des écoles qui s'établissent à **52,25 € par enfant** pour l'ensemble des écoles élémentaires et maternelle.

Il est proposé une participation aux projets pédagogiques de la manière suivante :

- **14 € par élève** pour les sorties scolaires.
- **14 € par élève** pour l'achat de livres de fin d'année.
- Participation en fonction des projets d'animation pédagogiques présentés par les enfants.

#### Ecole maternelle

##### **Classe poney**

Un projet d'animation va être effectué avec le centre équestre « Pony Rêve » à Pouilly pour les élèves de grande section soit 53 élèves.

Dans le cadre du projet, visé ci-dessus, il est proposé les participations suivantes :

Désignation	Montant
<b>Famille</b>	<b>530 €</b>
<b>Coopérative de l'école ou APEEPM</b>	<b>260 €</b>
<b>Commune</b>	<b>2 600 €</b>
<b>Montant total du séjour</b>	<b>3 390 €</b>

#### Ecoles maternelle et élémentaires

Subventions aux coopératives scolaires pour leur voyage de fin d'année.

Il est proposé de reconduire la participation de **14 €** par élève, soit pour les trois écoles :

Ecole Camille Claudel..... 14 € x 231 élèves = 3 234 €  
Ecole Roger Pauchet..... 14 € x 47 élèves = 658 €  
Ecole Aux Jolis Pommiers..... 14 € x 163 élèves = 2 282 €

**TOTAL = 6 174 €**

\*\*\*

#### ***Le Conseil Municipal,***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** les animations pédagogiques de l'école maternelle Aux Jolis Pommiers et des écoles primaires Camille Claudel et Roger Pauchet,

**Considérant** les subventions annuelles versées aux coopératives scolaires pour les voyages de fin d'année,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix dont 5 pouvoirs) :**

- **ACCEPTÉ** de subventionner pour un montant total de **2 600 €** le projet d'animation pédagogique (sortie au centre équestre « Poney Rêve ») de l'école maternelle « Aux Jolis Pommiers ».
- **FIXE** à **14 €** la dotation pour l'achat de livres de fin d'année, (=14 x 441), soit **6 174 €**.
- **FIXE** à **14 €** la dotation par élève pour la sortie de fin d'année, (=14 x 441), soit **6 174 €**.
- **DÉCIDE** de verser cette dotation sous forme de subventions annuelles aux coopératives respectives des écoles.
- **DIT** que la dépense sera imputée au budget de la commune - exercice 2024 - article 65748 pour la partie subvention coopérative et 6232 pour la partie achat de livres de fin d'année.

*Accusé de réception de la Préfecture de l'Oise, le 13 juin 2024.*



## **Délibération n°2**

### **2) AFFAIRES GÉNÉRALES - APPROBATION DU PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, ÉDUCATIF ET SOCIAL (PSCS) DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MÉDIATHÈQUE.**

**Monsieur le Maire**, expose :

Pour rappel, par délibération en date du 14 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé le lancement du projet de réalisation d'une nouvelle médiathèque et par délibération du 24 novembre 2022, a approuvé le programme, l'enveloppe financière et la procédure de concours de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle médiathèque, la commune de Sainte Geneviève doit se doter d'un projet scientifique culturel, éducatif et social (PSCS).

Le PSCS est un outil de gouvernance et de pilotage stratégique en matière culturelle et notamment dans le domaine de la lecture publique.

Au-delà de la simple programmation liée à la création de l'équipement, le PSCS de Sainte Geneviève détermine les grands axes de fonctionnement de la future médiathèque qui s'articulent autour :

- Des actions en direction des enfants et de la jeunesse (*notamment accueil des scolaires, rencontres bébés lecteurs, ateliers créatifs, comités de lecture Lirethelle, séances découverte avec le collège, ateliers manga, etc*)
- Des actions en direction des adultes et des familles (*notamment Thé littéraire, Atelier Transition écologique, rencontre avec des auteurs, conférences, semaine bleue, etc*)
- Du numérique (*notamment café numérique, ateliers numériques (fake news, Web radio, bureautique, etc), ateliers numériques de la communauté de communes Thelloise, ateliers jeux vidéo*)

- D'une salle multi-activités culturelles de type auditorium (notamment *Festival Conte d'Automne, spectacles en partenariat avec le Théâtre du Beauvaisis, résidence d'artiste, spectacles en partenariat avec les théâtres du territoire, projection de Ciné Rural, etc*)
- Développer de nouveaux partenariats (*Théâtre du Beauvaisis, La Faiëncerie de Creil, Protection maternelle et Infantile, Maison de la solidarité de Noailles, musée de la Nacre Méru et autres, etc*)

Ce document stratégique (en pièce jointe) a fait l'objet d'un travail entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), les services de la Médiathèque Départementale de l'Oise (MDO), les services de la collectivité et les élus. Il permet de disposer d'une feuille de route claire et sans ambiguïté. Ce document est le préalable à tout projet conduit par une équipe de lecture publique.

Le PSCES fait un état des lieux et propose un diagnostic du contexte local, détermine les enjeux, fixe les axes stratégiques, détail les moyens, le personnel, les horaires, l'accessibilité, le plan d'action culturel et le budget de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Municipal à l'issue de cette présentation, d'approuver le PSCES.

### ***Le Conseil Municipal,***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

**Vu** la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique

**Vu** le Manifeste de l'Unesco sur la Bibliothèque Publique (version 2022)

**Considérant** qu'il convient que le projet de PSCES soit adopté par l'assemblée délibérante de la collectivité ;

***Après avoir délibéré, à la majorité des voix, 16 pour dont 3 pouvoirs et 7 abstentions dont 2 pouvoirs (M. Chatin, Mme Cedolin, M. Doré, Mme Mascomère, Mme Labarre, M. Rémond, Mme Ziegler) :***

- **APPROUVE** le Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social (PSCES) de la commune de Sainte Geneviève tel que ci-annexé ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

***Accusé de réception de la Préfecture de l'Oise, le 13 juin 2024.***

✂

## Délibération n°3

### **3) AFFAIRES GÉNÉRALES - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD) ET AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MÉDIATHÈQUE.**

***Monsieur le Maire***, expose :

Pour rappel, par délibération en date du 14 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé le lancement du projet de réalisation d'une nouvelle médiathèque et par délibération du 24 novembre 2022, a approuvé le programme, l'enveloppe financière et la procédure de concours de maîtrise d'œuvre.

La municipalité, consciente des enjeux relatifs à la diffusion de la connaissance et de la culture, aux échanges citoyens et à l'inclusion sociale, souhaite construire un équipement nouvelle génération qui intégrera, outre une offre de lecture publique, une salle de diffusion type auditorium dotée d'un équipement scénographique permettant la programmation de petites formes professionnelles, un bureau d'accueil de permanences sociales et ou dispositif « France Services ».

L'équipe municipale a pour ambition avec ce projet de proposer aux habitants de Sainte-Geneviève un espace plus agréable, plus convivial qui permettrait de renouer des liens avec toutes les générations et groupes sociaux, ouvert au numérique, aux ateliers créatifs et autres, ainsi qu'aux pratiques artistiques. Il s'agit d'en faire un lieu d'échanges et de rencontres. La participation des usagers dans l'activité de ce nouvel espace sera mise en avant.

L'Avant-Projet Définitif présenté par le groupement conduit par les architectes de Studio 1984 répond aux objectifs du programme.

Après étude et finalisation, la surface programmée est de 565 m<sup>2</sup> surface utile et la surface de plancher 714 m<sup>2</sup> (hors locaux techniques).

L'ensemble prendra place sur le site de l'ancien presbytère, à proximité de la mairie, des écoles et de la salle Bouton de Nacre.

A la faveur de la construction du projet, le stationnement situé en vis-à-vis sera mis en place sur l'actuel square. Celui-ci sera déplacé à l'arrière de la parcelle dédiée au projet, dans la continuité du jardin de celui-ci.

Après échange avec les partenaires de la commune présents au comité de pilotage, les services de la collectivité et les élus, le coût prévisionnel définitif des travaux, arrêté au stade de l'APD est **de 3 297 000 € HT (valeur février 2024).**

L'ensemble des coûts sont détaillés dans la notice financière de l'APD.

Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre s'élève par conséquent à **357 192 euros HT.**

Il est proposé au Conseil Municipal à l'issue de cette présentation, d'approuver l'avant-Projet Définitif et l'avenant n°1 fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre.

***Le Conseil Municipal,***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

**Vu** la délibération n°20220614I du 14 juin 2022 relative au lancement du projet de construction d'une médiathèque ;

Vu la délibération n°20221124C du 22 novembre 2022 relative à la construction de la médiathèque et au concours de maîtrise d'œuvre ;

Vu l'avis du jury de concours en date du 29 juin 2023,

**Considérant** qu'il convient d'arrêter l'Avant-Projet Définitif et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre ;

***Après avoir délibéré, à la majorité des voix, 20 pour dont 4 pouvoirs et 3 contre dont 1 pouvoir (Mme Labarre, M. Rémond, Mme Ziegler) :***

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif pour la construction d'une nouvelle médiathèque à Sainte Geneviève tel que ci-annexé ;
- **PORTE** le coût prévisionnel définitif des travaux de construction à **3 297 000 € HT**
- **PORTE** le forfait définitif du maître d'œuvre à **357 192 € HT**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre les procédures de passation des marchés publics de travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 de maîtrise d'œuvre pour un montant de **357 192 € HT**.
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et de l'opération.

*Accusé de réception de la Préfecture de l'Oise, le 13 juin 2024.*



## **Délibération n°4**

### **4) AFFAIRES GÉNÉRALES - DEMANDE DE SUBVENTIONS - MODALITÉS ET PLAN DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MÉDIATHÈQUE.**

**Monsieur le Maire, expose :**

Le projet de construction d'une Médiathèque à Sainte Geneviève se poursuivant et l'Avant-Projet Définitif (APD) ayant été soumis à l'approbation du Conseil Municipal, il convient désormais :

- De déterminer le plan de financement prévisionnel des travaux et frais d'études (hors VRD), tel que précisé (en annexe) et synthétisé ci-dessous :

Dépenses	Montant HT
Montant total des travaux + études	3 543 082 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>3 543 082 €</b>
Recettes	
<i>Etat - DRAC</i>	1 243 633 €
<i>Département</i>	495 000 €
CCT	200 000 €
REGION	420 000 €
Autofinancement	1 184 449 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 543 082 €</b>

- Il est à noter que les VRD ainsi que le mobilier et les équipements informatiques feront l'objet de dossiers de demande de subventions complémentaires.
- De solliciter les partenaires visés ci-dessus et de déposer les dossiers de subvention en adéquation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement visé ci-dessus et de solliciter des demandes de subventions auprès de ces partenaires.

### ***Le Conseil Municipal,***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

**Vu** la délibération n°20220614I du 14 juin 2022 relative au lancement du projet de construction d'une médiathèque,

**Vu** la délibération n°20221124C du 22 novembre 2022 relative à la construction de la médiathèque et au concours de maîtrise d'œuvre,

**Vu** l'avis du jury de concours en date du 29 juin 2023,

**Considérant** qu'il l'arrêt de l'Avant-Projet Définitif,

***Après avoir délibéré, à la majorité des voix, 20 pour dont 4 pouvoirs et 3 abstentions dont 1 pouvoir (Mme Labarre, M. Rémond, Mme Ziegler) :***

- **APPROUVE** le plan de financement suivant et le détail en annexe :

Dépenses	Montant HT
Montant total des travaux + études	3 543 082 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>3 543 082 €</b>
Recettes	
<i>Etat - DRAC</i>	1 243 633 €
<i>Département</i>	495 000 €
CCT	200 000 €
REGION	420 000 €
Autofinancement	1 184 449 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 543 082 €</b>

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat notamment de la Direction Régionale des Affaires Culturelle (DRAC) et dont le coût est estimé à **1 243 633 € HT**.
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes et dont le coût est estimé à **495 000 € HT**.
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région des Hauts-de-France dont le coût est estimé à **420000 € HT**.
- **SOLLICITE** un Fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Thelloise dont le coût est estimé à **200 000 € HT**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à ces demandes de subvention.
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*Accusé de réception de la Préfecture de l'Oise, le 13 juin 2024.*

☞

### Questions des élus

**Pas d'observation.**

☞

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h25**.

**Affiché et publié par voie électronique, le 13 juin 2024.**

**Le Secrétaire,**



**Fabrice Doré**

**Le Maire,**



**Daniel VEREECKE**